

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2006/2580(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur les droits de l'homme en Syrie		
Sujet 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde		
Zone géographique Syrie		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
15/06/2006	Résultat du vote au parlement		
15/06/2006	Débat en plénière		
15/06/2006	Décision du Parlement	T6-0279/2006	Résumé
15/06/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2580(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Étape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0342/2006	13/06/2006	EP	
Proposition de résolution		B6-0350/2006	13/06/2006	EP	
Proposition de résolution		B6-0360/2006	13/06/2006	EP	
Proposition de résolution		B6-0365/2006	13/06/2006	EP	
Proposition de résolution		B6-0370/2006	13/06/2006	EP	
Proposition de résolution		B6-0372/2006	13/06/2006	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B6-0342/2006	13/06/2006		

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0279/2006	15/06/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2006)3310	12/07/2006	EC	

Résolution sur les droits de l'homme en Syrie

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les droits de l'homme en Syrie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement note tout d'abord qu'à la suite de la signature d'une pétition pour la normalisation des relations entre la Syrie et le Liban, plusieurs militants ont été arrêtés et torturés. Il demande dès lors aux autorités syriennes de libérer sans délai tous les militants concernés.

Parallèlement, le Parlement appelle ce pays à libérer immédiatement tous les prisonniers d'opinion. Il demande également que les prisonniers d'opinion soient bien traités, qu'ils ne soient pas soumis à la torture et qu'ils bénéficient d'un accès régulier et illimité à leurs avocats, médecins et familles. Dans la foulée, le Parlement demande aux autorités syriennes de ratifier la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Rappelant que le respect des droits de l'homme constitue un élément essentiel de tout accord futur d'association entre la Syrie et l'Union, le Parlement demande à la Syrie de respecter l'engagement qu'elle a pris dans ce contexte. Il appelle la Commission et le Conseil à mettre tout en œuvre pour faire en sorte que l'accord d'association avec la Syrie débouche sur une amélioration des droits de l'homme dans ce pays et appelle à la Commission à évaluer chaque année la situation des droits de l'homme en Syrie ainsi que le respect par ce pays, de ses obligations au titre de l'accord euro-méditerranéen.